



CTRCAQ Siège social  
202-200, RUE COMMERCIALE  
DONNACONA QC (Québec) G3M 1W1  
418 283-4452  
[info@conferencedestables.org](mailto:info@conferencedestables.org)

Madame Marguerite Blais  
Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
Téléphone : 418 266-8715  
[ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca)

Donnacona, le 23 juin 2021

OBJET : Coûts du loyer dans les RPA et pratiques en cours

Madame la Ministre,

Dans notre rapport sur les enjeux\* soulevés par les Tables régionales de concertation des Aînés du Québec lors de leurs rencontres de concertation spéciales, il est clair que l'enjeu de l'habitation est incontournable. Le logement y figure au premier rang des priorités. Parmi les préoccupations liées à cet enjeu il y a l'accessibilité; entre autres en termes de coûts. On y retrouve certaines pistes de solutions sous l'angle économique. Par exemple, on suggère que les règlementations municipales obligent la présence de logements abordables dans les nouveaux développements résidentiels. Au cours des prochains mois jusqu'en janvier 2022 les Tables régionales de concertation des Aînés du Québec effectueront leur deuxième rencontre de concertation spéciales prévues à leur convention d'aide financière. À ce moment, il est envisagé que certaines Tables accordent une attention particulière au logement. Nous vous en ferons rapport, comme prévu, à la fin de 2022. Cela étant, les membres de la Conférence, les Tables régionales, se questionnent sur un point en particulier soit celui du coût de résidence en RPA, les recours prévus dans le processus et les lois qui s'y rattachent. Il faut noter que cette préoccupation n'est pas étrangère aux positions des membres qui sont associées à différentes entités nationales dont l'AREQ, la CAAP, la FADOQ et l'AQRP.

La Conférence et ses membres considèrent justifié la remise en question de certaines pratiques en cours et tiennent à vous faire part, madame la ministre, de leur inquiétude face aux conséquences négatives qu'engendrent cette situation entre autres de l'anxiété, de l'insécurité financière et même chez certains aînés des problèmes de santé physique et mentale.

En ce sens la Conférence et ses membres ont retenu trois actions possibles qui seraient à notre avis un pas vers une plus grande protection des droits des résidents en RPA:

- 1- Mieux informer et soutenir les résidents en RPA dans une démarche possible de contestation de la hausse du coût du loyer au Tribunal Administratif du Logement (TAL).





- 2- Que les RPA puissent se soustraire à l'article 1955 du Code civil du Québec. Les résidents pourraient ainsi refuser une hausse de loyer si l'immeuble est nouvellement construit depuis moins de cinq ans ou s'il a changé d'affectation il y a moins de cinq ans.
- 3- Ils verraient d'un bon œil la mise en place d'une liste des coûts des loyers avec un montant maximum et un processus quant au contrôle de l'indexation.

Nous vous remercions pour l'habituelle attention portée à nos avis et nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

*\* Rencontres de concertation spéciales- Tables régionales de concertation des aînés du Québec Portrait synthèse 2020. CTRCAQ*

Nicole Bolduc-DuBois, présidente

Bertrand Gignac, Directeur général

